

Direction départementale des Bouches du Rhône

Offre Médico-Sociale - PA - DD13

Affaire suivie par : [REDACTED]

Tél. : [REDACTED]

Mail : [REDACTED]

Réf :

PJ : 1 tableau des mesures

Le directeur général

A

Monsieur le Directeur de

L'EHPAD « Les Jardins Fleuris »

6, Avenue du Docteur Jacques Mimet

13140 MIRAMAS

Objet : Rapport définitif suite à inspection

Votre établissement a fait l'objet d'une inspection inopinée sur site les 25 et 26 octobre 2022.

Le rapport suite à cette inspection, accompagné des mesures envisagées vous a été notifié par courrier le 16 décembre 2022.

Vos éléments de réponse communiqués par courrier reçu le 24 février 2023 ont été analysés par la mission d'inspection.

Il ressort de l'examen des documents produits que les réponses apportées sont insuffisantes pour corriger les dysfonctionnements relevés au regard des constats réalisés de la mission d'inspection, notamment parce que vous n'avez répondu qu'aux mesures ayant un délai de mise en œuvre dans les deux mois.

La procédure contradictoire est désormais clôturée et le rapport revêt à ce jour un caractère définitif ainsi que les mesures administratives envisagées.

Les décisions sont notifiées dans le tableau des mesures administratives (document annexé). Le délai de mise en œuvre de ces décisions court à compter de la notification de la présente.

Nous appelons votre attention sur la nécessité de mettre en œuvre, dans les délais indiqués, les prescriptions et recommandations formulées dans le tableau des mesures administratives en annexe de ce courrier. A cet égard, le plan d'action pour remédier à ces mesures sera transmis à l'adresse suivante : ARS PACA - Délégation départementale des Bouches-du-Rhône – Service des Personnes Agées - 132 Bd de Paris – 13331 MARSEILLE Cedex 03

